



Notre réf.: C/X/NSP-813

Invitation à la 12<sup>e</sup> session du Groupe de travail technique intergouvernemental  
sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 10-12 décembre 2024

Prière de répondre le 30 septembre 2024 au plus tard

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la 12<sup>e</sup> session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail), qui aura lieu au siège de la FAO, à Rome, du 10 au 12 décembre 2024. La séance d'ouverture aura lieu le mardi 10 décembre 2024, à 10 heures.

La session est convoquée à la demande de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), qui a créé le Groupe de travail à sa 7<sup>e</sup> session ordinaire, en mai 1997. Les statuts du Groupe de travail sont disponibles sur le site web de la Commission, à l'adresse <https://www.fao.org/3/I8947FR/i8947fr.pdf>.

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation. Tous les autres documents de la réunion et les documents d'information pourront être téléchargés, dès qu'ils seront disponibles, à partir du site web du Groupe de travail, à l'adresse: <https://www.fao.org/cgrfa/meetings/intergovernmental-technical-working-groups/wg-pgr/fr>.

La session est convoquée au titre du Programme ordinaire de la FAO et les travaux se dérouleront dans toutes les langues de l'Organisation.

Les membres et membres suppléants du Groupe de travail, élus lors de la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission, tenue en juillet 2023, sont les suivants:

./.

- Afrique: Kenya, Maroc, Niger, République démocratique du Congo, Zambie  
*Premier suppléant:* Ouganda  
*Deuxième suppléant:* Afrique du Sud
- Amérique du Nord: Canada, États-Unis d'Amérique
- Amérique latine et Caraïbes: Chili, Costa Rica, Jamaïque, Mexique, Venezuela (République bolivarienne du)  
*Premier suppléant:* Cuba  
*Deuxième suppléant:* Pérou
- Asie: Bangladesh, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines  
*Premier suppléant:* Bhoutan  
*Deuxième suppléant:* République de Corée
- Europe: Italie, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Suède, Suisse  
*Premier suppléant:* Tchéquie  
*Deuxième suppléant:* Fédération de Russie
- Pacifique Sud-Ouest: Fidji, Îles Cook  
*Premier suppléant:* Tonga  
*Deuxième suppléant:* Fidji
- Proche-Orient: Iran (République islamique d'), Liban, République arabe syrienne, Yémen  
*Premier suppléant:* Jordanie  
*Deuxième suppléant:* Égypte

Conformément aux statuts du Groupe de travail, les membres suppléants remplacent, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la liste ci-avant, les membres qui ont démissionné et en ont informé le secrétariat. Il est demandé aux membres de confirmer au secrétariat, par écrit, leur participation ou leur non-participation à la réunion du Groupe de travail. Si un membre du Groupe de travail n'est pas en mesure d'assister à la réunion, et en informe le secrétariat, il est remplacé rapidement par l'un des suppléants élus de la même région. Si un membre du Groupe de travail n'assiste pas à la réunion et n'en a pas informé au préalable le secrétariat, le Groupe de travail peut, en consultation avec la région, le remplacer ponctuellement par un membre de la Commission de la même région qui est présent à la réunion.

Les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Groupe de travail peuvent participer aux travaux de ce dernier en qualité d'observateurs, sur demande adressée au secrétariat de la Commission. Le Groupe de travail, ou le Bureau agissant en son nom, peut inviter des experts, ainsi que des représentants d'organisations internationales spécialisées, à assister à ses réunions en tant qu'observateurs.

Conformément à la demande de la Commission, le Groupe de travail examinera le *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Troisième Rapport) et l'état d'avancement de la mise en œuvre du *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (le Deuxième Plan d'action mondial) et se penchera sur l'élaboration d'autres guides pratiques visant à faciliter l'application des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Groupe de travail examinera également un projet de révision du Deuxième Plan d'action mondial, qui a été établi sur la base des lacunes et des besoins recensés dans le Troisième rapport et des contributions fournies lors des consultations régionales. La Commission a également demandé au Groupe de travail d'examiner les questions intersectorielles, telles que le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et les options envisageables afin d'établir une procédure qui permette de recenser au cas par cas les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente à intégrer dans le Programme de travail pluriannuel de la Commission.

Les membres du Groupe de travail et les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Groupe de travail sont aimablement invités à informer le Directeur général, le **30 septembre 2024** au plus tard, des nom, titre officiel, adresse postale et adresse électronique de leurs représentants qui assisteront à la 12<sup>e</sup> session du Groupe de travail. Pour assister à la session sur place, au siège de la FAO, les participants devront télécharger vers le site une photographie d'identité numérique récente au format de passeport au moment de l'inscription en ligne. Les participants peuvent s'inscrire en ligne dans la section du Portail des membres de la FAO, dont l'accès est protégé par un mot de passe, à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/members-gateway/fr/>.

Les représentants d'organisations internationales désignés pour assister à cette réunion en tant qu'observateurs sont priés de communiquer leurs nom, titre officiel, adresse postale et adresse électronique à l'adresse [ITWG-PGRFA@fao.org](mailto:ITWG-PGRFA@fao.org) et de joindre à leur message une photographie d'identité numérique récente au format passeport.

Avant leur départ, les participants doivent vérifier les conditions d'obtention de visa auprès du consulat d'Italie compétent. La demande de visa peut être présentée dans le pays d'origine (pays dont le participant est ressortissant) ou dans le pays de résidence (pays dans lequel le participant réside au moment de la demande). S'il n'y a pas de consulat d'Italie dans leur pays, les participants peuvent s'adresser au consulat d'Italie compétent dans un pays voisin ou au consulat d'un pays de l'espace Schengen ou européen. Les demandes doivent être présentées au consulat d'Italie un mois avant l'arrivée sur le territoire italien. Il incombe aux participants d'entreprendre les démarches, de prendre un rendez-vous et de fournir au consulat tous les documents nécessaires. Les participants qui n'ont pas besoin de visa pour entrer en Italie doivent être munis d'un passeport qui sera encore valide six mois au minimum après la date à laquelle ils prévoient de quitter l'espace Schengen. Lors de l'entrée en Italie, les autorités frontalières peuvent exiger des justificatifs relatifs à l'objet et à la durée du séjour. Les participants dont le vol jusqu'à Rome n'est pas direct doivent vérifier si un visa de transit est nécessaire pour entrer dans la zone de transit des aéroports internationaux concernés.